

## Décrets administratifs

Gouvernement du Québec

### Décret 412-2010, 12 mai 2010

CONCERNANT la nomination de membres de l'Ordre national du Québec

ATTENDU QUE l'Ordre national du Québec a été créé par la Loi sur l'Ordre national du Québec (L.R.Q., c. 0-7.01);

ATTENDU QU'en vertu de l'article 3 de cette loi, le gouvernement peut, sur la recommandation du premier ministre, nommer toute personne qui est née au Québec ou qui y réside, grand officier, officier ou chevalier de l'Ordre national du Québec;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à la nomination de membres de l'Ordre national du Québec;

ATTENDU QU'avant de recommander au gouvernement ces nominations, le premier ministre a demandé et obtenu l'avis du Conseil de l'Ordre, conformément à l'article 5 de la loi et que cet avis est annexé;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du premier ministre, ce qui suit :

- M. Jean Béliveau
- Mme Monique Mercure

sont nommés au grade de grand officier ou de grande officière de l'Ordre national du Québec;

- Mme Maryse Alcindor
- M. Camille Dagenais
- M. Bernard Descôteaux
- M. René Dussault
- Mme Louise Forand-Samson
- M. Jean-Claude Fournon
- M. Roger Frappier
- M. Raymond Garneau
- Mme Élane Hémond
- M. L. Jacques Ménard
- M. Clément Richard
- M. Richard Tremblay

sont nommés au grade d'officier ou d'officière de l'Ordre national du Québec;

- M. Léonard Aucoin
- M. Neil Bissoondath
- Mme Huguette Boilard
- M. Robert Chicoine
- Mme Christine Colin
- M. Roland Doré
- M. Richard G. Gervais
- Mme Renée Hudon
- M. François-Mario Labbé
- M. Michel Louvain
- Mme Andrée Ménard
- M. Wajdi Mouawad
- Mme Mona Nemer
- M. Jacques Perreault
- Mme Claudine Roy
- M. Hubert Sacy
- M. Donat Savoie
- M. Larry W. Smith
- Mme Angèle St-Yves
- M. Yuli Turovsky

sont nommés au grade de chevalier ou de chevalière de l'Ordre national du Québec.

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
GÉRARD BIBEAU

Québec, le 6 mai 2010

Monsieur Jean Charest  
Premier ministre du Québec  
Édifice Honoré-Mercier  
835, boul. René-Lévesque Est, 3<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1A 1B4

Monsieur le Premier Ministre,

La présidente du Conseil de l'Ordre national du Québec, M<sup>me</sup> Maryse Lassonde, me prie de vous transmettre l'avis favorable du Conseil de l'Ordre à la nomination de 34 personnalités à l'Ordre national du Québec.

Conformément à l'article 5 de la Loi sur l'Ordre national du Québec, le Conseil de l'Ordre recommande les personnalités suivantes :

Au grade de grand officier ou de grande officière : M. Jean Béliveau (promotion) et M<sup>me</sup> Monique Mercure;

Au grade d'officier ou d'officière : M<sup>me</sup> Maryse Alcindor, M. Camille Dagenais, M. Bernard Descôteaux, M. René Dussault, M<sup>me</sup> Louise Forand-Samson, M. Jean-Claude Fouron, M. Roger Frappier, M. Raymond Garneau, M<sup>me</sup> Élane Hémond, M. L. Jacques Ménard, M. Clément Richard, M. Richard Tremblay;

Au grade de chevalier ou de chevalière : M. Léonard Aucoin, M. Neil Bissoondath, M<sup>me</sup> Huguette Boilard, M. Robert Chicoine, M<sup>me</sup> Christine Colin, M. Roland Doré, M. Richard G. Gervais, M<sup>me</sup> Renée Hudon, M. François-Mario Labbé, M. Michel Louvain, M<sup>me</sup> Andrée Ménard, M. Wajdi Mouawad, M<sup>me</sup> Mona Nemer, M. Jacques Perreault, M<sup>me</sup> Claudine Roy, M. Hubert Sacy, M. Donat Savoie, M. Larry W. Smith, M<sup>me</sup> Angèle St-Yves, M. Yuli Turovsky.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Premier Ministre, l'expression de ma haute considération.

*La directrice,*  
SUZANNE MOFFET

53679

Gouvernement du Québec

### Décret 426-2010, 19 mai 2010

CONCERNANT la nomination de monsieur Jean-Marc Sauvé comme sous-ministre adjoint au ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE monsieur Jean-Marc Sauvé, directeur général des services à la gestion du ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation, cadre classe 2, soit nommé sous-ministre adjoint à ce ministère, administrateur d'État II, au traitement annuel de 131 857 \$ à compter du 14 juin 2010;

QUE les Règles concernant la rémunération et les autres conditions de travail des titulaires d'un emploi supérieur à temps plein adoptées par le gouvernement par le décret numéro 450-2007 du 20 juin 2007 s'appliquent à monsieur Jean-Marc Sauvé comme sous-ministre adjoint du niveau 1.

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
GÉRARD BIBEAU

53708

Gouvernement du Québec

### Décret 427-2010, 19 mai 2010

CONCERNANT l'assujettissement de la Municipalité de Saint-René-de-Matane au contrôle de la Commission municipale du Québec

ATTENDU QUE, en vertu de l'article 46.1 de la Loi sur la Commission municipale du Québec (L.R.Q., c. C-35), le gouvernement peut assujettir une municipalité au contrôle de la Commission municipale du Québec même si cette municipalité ne fait pas l'objet d'une enquête de celle-ci;

ATTENDU QUE de fortes dissensions persistent depuis plusieurs semaines entre le maire, les conseillers et la directrice générale de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, ce qui crée des difficultés sérieuses en matière de gestion et compromet le maintien, au sein de l'administration municipale, d'un climat harmonieux nécessaire pour assurer son bon fonctionnement;

ATTENDU QUE cette situation risque, si elle perdure, de causer des préjudices sérieux à la municipalité et à sa population et empêche la prise de décisions importantes visant à maintenir son bien-être général;

ATTENDU QUE cette situation pourrait également avoir des conséquences relativement à la gestion financière de la municipalité;

ATTENDU QUE la Commission municipale du Québec a été mandatée par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire pour examiner la situation prévalant dans cette municipalité;

ATTENDU QUE la Commission, à la suite de cet examen, recommande que cette municipalité soit assujettie à son contrôle;

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt de la population de la Municipalité de Saint-René-de-Matane qu'une telle action soit entreprise afin que le conseil municipal exerce ses fonctions normalement et que le climat malsain qui prévaut actuellement cesse dans les meilleurs délais;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire :

QUE la Municipalité de Saint-René-de-Matane devienne assujettie au contrôle de la Commission municipale du Québec à compter de la date d'adoption du présent décret.

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
GÉRARD BIBEAU

53709